

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 15 février 2023 à 19H30

Le 15 février 2023, les membres du conseil d'administration du CCAS, convoqués le 3 février 2023, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur DOLÉ, Président du CCAS.

Présents : MM. Yves TRUCHON, Sébastien DOLÉ, Benjamin WATIER, Gérard ADRIEN et Mmes Céline WALTER, Sylvie VISNEUX, Jacqueline VISNEUX et Aurélie RODRIGUES DA CRUZ. (8)

Absents excusés : Sylvie BIZET (pouvoir donné à M. Sébastien DOLÉ)

Absent : -

Secrétaire de séance : Benjamin WATIER

Quorum 5 : atteint

Ordre du Jour :

- Adhésion à la convention santé-prévention du Centre de Gestion
- Bilan repas fin d'année
- Orientations budgétaires 2023
- Questions diverses

### **Clôture de la séance précédente**

Il est fait lecture du compte-rendu de la réunion du 20 septembre 2022.

### **Adhésion à la convention santé-prévention du Centre de Gestion**

Le Centre de Gestion propose de régulariser un convention santé-prévention permettant un accès aux services de médecine préventive pour les agents du CCAS. Ce service coûte 110€ par an par agent.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité. Délibération N°2023/02-01.

### **Bilan du repas de fin d'année**

Le repas de fin d'année a coûté

Coût des repas	4 420,08
Animation	570,00
Coût boissons (vins, champagne...)	806,29
<b>Coût total</b>	<b>5 796,37</b>
Participation	1 470,00
<b>coût total participation déduite</b>	<b>4 326,37</b>
<b>Prix de revient par personne</b>	<b>66,56</b>

Il a été mentionné que le repas était moins bien que l'année précédente, la musique trop forte et qu'il serait souhaitable de prévoir des plateaux repas pour les personnes ne pouvant pas se déplacer.

Une date sera arrêtée lors de la prochaine réunion pour le repas 2023.

### **Orientations budgétaires 2023**

Pour 2022, le budget compte 30350.47€ de recettes et 35987.08€ de dépenses soit un déficit de 5636.61€.

Le Conseil souhaite maintenir le repas de fin d'année pour 2023.

### **Questions diverses**

La deuxième partie de la toiture de la maison du CCAS va probablement devoir être refaite. Le taux d'occupation du planning de l'aide-ménagère doit être réétudié.

La séance est levée à 21h.